
INSTANCE REGIONALE DE DISCIPLINE

Compte-rendu de la réunion tenue à Fos sur Mer en date du 02 Décembre 2024 à 18h00

Objet : Instruction de l'Instance Régionale de discipline à l'encontre de M. [REDACTED]

Présents : MM. Juino Alain, Giovanni Jean Philippe (secrétaire de séance), Michel Brun, Géronimi Dominique en visioconférence

Absents excusés : MM. [REDACTED], Mayeux Stéphane et Ivens Michel

Rappel des faits :

[REDACTED] (45 ans), après une partie très tendue qu'il a perdue contre M. [REDACTED] (10 ans) au lieu de « cheker » la main de son adversaire, lui a serrée de manière violente entraînant des douleurs. Ce geste est en contradiction avec code d'éthique du Code du Sport et en particulier sur la Charte d'Éthique et de Déontologie de la F.F.T.T. (Être pongiste = Être respectueux) annexé aux règlements de la FFTT.

Dans un deuxième temps plusieurs joueurs et spectateurs de l'équipe de Forcalqueiret ont eu un comportement déplacé et ont manifestés bruyamment lors des parties suivantes.

Déroulement de la séance :

Après examen de l'affaire dans le compte rendu établi par M. [REDACTED] et les vidéos réalisées le jour de l'incident, les membres de l'I.R.D. trouvent que le club de La Garde devrait plus s'impliquer règlement sportif.

Lors de la délibération, les membres de l'I.R.D. demandent qu'un avertissement soit donné envers les clubs de La Garde et Forcalqueiret, l'un pour une meilleure gestion des rencontres, l'autre pour canaliser les spectateurs conformément à la charte d'Éthique et de Déontologie. Ces joueurs et spectateurs étant licenciés, sont susceptibles de sanctions.

Décisions :

Après avoir délibéré, et en toute indépendance, l'Instance Régionale de Discipline considérant que :

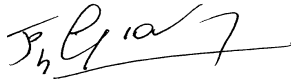
- a. Le comportement n'est pas acceptable,
- b. Ce comportement est contraire à l'éthique de la Fédération et porte atteinte à son image.

Par ces motifs l'instance Régionale de Discipline décide :

Article 1 : de suspendre M. [REDACTED] la première journée du championnat en phase 2.

Article 2 : Les clubs de La Garde et Forcalqueiret étant affiliés à la FFTT, ils se doivent de respecter et de faire respecter les règlements de celle-ci et, en particulier, les règlements généraux ainsi que son annexe : la charte d'éthique et de déontologie pour éviter de tels incidents.

Secrétaire de séance
J.Ph. Giovanni



Président de l'Instance
Régionale de discipline



Diffusion :

- M. [REDACTED],
- Membres de l'IRD,
- Ligue PACA,
- Président du club de Forcalqueiret,
- Président du club de la Garde,
- FFTT.